

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Développer la formation footballistique des jeunes filles et garçons en maîtrisant les rythmes scolaires dans le but de mener de concert Études et Sport

A quoi cela sert-il ?

Les sections sportives scolaires offrent à des élèves **filles et garçons** ciblés la possibilité de bénéficier d'entraînements complémentaires de ceux du club tout en suivant une scolarité normale.

Qui coordonne le fonctionnement de la section au quotidien ?

La responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à **l'enseignant d'EPS**. Cet enseignant est responsable du projet pédagogique de la section, de son organisation et du suivi éducatif des élèves. L'encadrement est effectué par l'enseignant d'EPS et par des éducateurs sportifs agréés par le club concerné. L'intervention de **ces cadres sportifs qualifiés** est validée dans la convention, qui les mentionne nommément.

Une volonté : celle d'un club et d'un prof d'EPS.

Un objectif : Faire bénéficier aux joueurs et joueuses d'un parcours footballistique de qualité au cœur de leur scolarité.

Une plus-value pour le club → stabiliser et renforcer les apprentissages footballistiques de joueur.ses.s ciblé.e.s.

Une plus-value pour l'établissement → mettre la réussite et l'excellence sportive au cœur du projet éducatif de l'élève.

Comment un joueur peut-il intégrer une section sportive ?

Tous les élèves désireux de pratiquer l'activité proposée dans la section sportive scolaire peuvent faire acte de candidature auprès du chef d'établissement. L'affectation relève de sa compétence, après consultation de **l'enseignant d'Éducation Physique et Sportive (EPS)** et **du club partenaire**.

Comment ouvre t-on une section sportive ?

Une section sportive scolaire est ouverte dans un établissement du second degré par décision du recteur d'académie, sur proposition du chef d'établissement. Ce projet est souvent impulsé par un chef d'établissement ou un **enseignant d'EPS**. La participation à une section sportive ne peut en aucun cas occasionner d'allègement de la scolarité

Pour être accompagnés dans votre démarche de création de section, **n'hésitez pas à nous contacter !!**
secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

